

Assurances hospitalisation

Une protection
sur mesure



2026



Table des matières

Les assurances hospi de la MC en bref...	3
Choisissez l'assurance qui vous convient !	4
Remboursements supplémentaires pour les maladies graves	6
Nos bons plans en cas d'hospitalisation	7
Les 7 points forts des couvertures hospitalisation de la MC	9
Tableau comparatif des couvertures hospitalisation de la MC	10
Tarifs mensuels 2026	13
Intéressé par une de nos assurances hospitalisaton ?	15
Une couverture hospitalisation déjà comprise dans votre cotisation à la MC	17
Lexique	19
S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...	20
Plus d'infos sur MC Assure	21



Document à titre informatif et promotionnel,
non contractuel. Conditions au 1^{er} janvier 2026.
Conditions générales et fiches info disponibles sur
simple demande ou sur **mc.be/conditions-assurances**

Les assurances hospi de la MC en bref...

Des assurances sans discrimination médicale :

- **Pas de questionnaire médical**
- **Pas d'exclusion pour maladie préexistante**
- **Stage de seulement 6 mois, même en cas de grossesse**

Hospi +



Idéale en chambre à 2 lits

- **Pour les adultes**
 - **5,19€** par mois, quel que soit l'âge !
 - Maximum 100€/an de franchise si hospitalisation en chambre à 2 lits
- **Pour les moins de 18 ans**
 - Gratuite
 - Pas de franchise
- **Pas de limite d'âge à la souscription**

Hospi +100 et +200



- **Remboursement des suppléments d'honoraires jusqu'à 2 fois le tarif légal**
- **Remboursement des frais médicaux avant et après l'hospitalisation**
- **Pour les adultes**
 - Pas de franchise en chambre à 2 lits
 - Maximum 100€/an de franchise en chambre individuelle
- **Pour les moins de 18 ans**
 - Pas de franchise



Demandez vos remboursements en ligne sur mc.be/declaration-hospi !

Choisissez l'assurance qui vous convient !

À la MC, vous pouvez bénéficier d'assurances hospitalisation adaptées à vos besoins et à votre budget.

Hospi + est une assurance à petit prix qui prend en charge vos frais d'hospitalisation en chambre à 2 lits.

Hospi +100 et **Hospi +200** prennent en charge les frais d'hospitalisation en chambre individuelle, les suppléments d'honoraires et les frais médicaux liés à votre séjour.

Hospi +, idéale en chambre à 2 lits

Vous souhaitez séjourner dans une chambre à 2 lits ?

Hospi + est faite pour vous.

Pourquoi choisir Hospi +?

- Seulement **5,19€** par mois
- Gratuite pour les moins de 18 ans
- Maximum **100€ de franchise** par an, en **chambre à 2 lits**
- **Sans limite d'âge**
- **Stage de 6 mois** seulement, même en cas de grossesse
- Intervention sur la **location de matériel** sanitaire et de télé-assistance après l'hospitalisation
- **Remboursement rapide** de votre acompte pour une hospitalisation comportant au moins une nuitée, après application de la franchise (voir les conditions générales)



Vous souhaitez une prise en charge de vos frais avant et après l'hospitalisation ? Choisissez Hospi +100 ou Hospi +200.



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +.



Hospi +100 et Hospi +200, votre tranquillité assurée

Vous préférez séjourner en chambre individuelle et être couvert pour vos soins avant et après l'hospitalisation également ?

Optez pour Hospi +100 ou Hospi +200.

Pourquoi choisir Hospi +100 ou Hospi +200 ?

- Remboursement des suppléments d'honoraires jusqu'à une fois (Hospi +100) ou deux fois (Hospi +200) le tarif légal
- Prise en charge des suppléments de séjour en chambre individuelle jusqu'à **100€** par jour
- Maximum **100€ de franchise** par an en **chambre individuelle**
- Remboursement des frais médicaux et paramédicaux **30 jours avant et 90 jours après** votre hospitalisation
- **Sans franchise** en chambre à 2 lits
- **Stage de 6 mois** seulement, même en cas de grossesse
- Intervention sur la **location de matériel** sanitaire et de télé-assistance après l'hospitalisation
- **Remboursement rapide** de votre acompte (jusqu'à maximum **500€**) pour une hospitalisation comportant au moins une nuitée, après application de la franchise (voir les conditions générales)



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +100 et d'Hospi +200.



Découvrez tous les avantages d'Hospi +, Hospi +100 et +200 dans le **comparatif en page 10.**

Comment bénéficier d'une de nos assurances hospitalisation ?

- Être ou devenir affilié MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes pour votre assurance hospitalisation



Demandez vos remboursements en ligne sur mc.be/declaration-hospi



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. **La durée du contrat est à vie** (sauf résiliation).

Remboursements supplémentaires pour les maladies graves

Une maladie grave peut engendrer des frais importants. Pour les limiter, les assurances de la MC octroient une intervention financière :

- Sans supplément de primes
- Sans questionnaire médical

Vos avantages en un coup d'œil

- **Hospi +** : 100 € (forfait annuel) + 150 € maximum (dépenses admissibles)
- **Hospi +100 et +200** : 200 € (forfait annuel) + 1 800 € maximum (dépenses admissibles)



Plus d'infos dans le tableau récapitulatif en page 10

Comment en bénéficier ?

Un formulaire de demande d'ouverture de dossier doit être complété si :

- la maladie est reprise dans la liste des maladies graves établie par la MC
- une hospitalisation ou un acte technique en lien avec la maladie a été réalisé



Plus d'infos sur mc.be/maladie-grave

Nos bons plans en cas d'hospitalisation

Préparez votre hospitalisation

- Évaluez le coût de votre hospitalisation
- Comparez les tarifs des hôpitaux de votre région
- Vérifiez si votre médecin est conventionné, non conventionné ou partiellement conventionné
- Obtenez toute l'information nécessaire relative à la déclaration d'admission à l'hôpital



Rendez-vous sur mc.be/demarches-hopital

Préparez votre sortie d'hôpital

Besoin d'un aménagement de votre domicile, de soins infirmiers, de matériel, de conseils sur les services d'aide à domicile... ? Nous sommes là aussi après une hospitalisation.



Retrouvez toutes les infos sur mc.be/apres-hospitalisation

Votre facture pose problème ?

Notre service Défense des membres est là pour l'analyser.



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact



Encore mieux couvert ?

Découvrez les autres assurances facultatives de la MC

- **Soins dentaires**

Dento +, l'assurance à petit prix et sans franchise. Profitez d'une réduction de 10 % sur votre prime Dento + si vous avez déjà une assurance hospitalisation à la MC.
mc.be/dento

- **New Soins quotidiens**

Medi +, l'assurance ambulatoire qui rembourse +.
mc.be/medi



Comparatif des couvertures hospitalisation de la MC

Franchise appliquée	Hospi solidaire ¹	Hospi +	Hospi +100 Hospi +200
Moins de 18 ans	Pas de franchise		
18 ans et plus en chambre à 2 lits	275 €/hospi classique 150 €/hospi de jour Maximum 550 €/an	100 €/an	0 €
18 ans et plus en chambre individuelle		100 €/an	100 €/an

Interventions et montants maximum remboursés	Hospi solidaire ¹	Hospi +	Hospi +100 Hospi +200
Moins de 18 ans	Pas de franchise		
Suppléments de chambre en chambre individuelle	Pas de prise en charge	Pas de prise en charge	100 €/jour
Suppléments d'honoraires en chambre individuelle			Hospi +100 : 1 fois le tarif légal Hospi +200 : 2 fois le tarif légal
Frais pharmaceutiques pendant l'hospitalisation	Prise en charge par Hospi solidaire ¹ sous conditions		
Dépistage de surdit� chez le nouveau-n�	Tarif l�gal int�gralement pris en charge par Hospi solidaire ¹		
Implants et m�dicaments non rembours�s par l'AO ²	Maximum 250 � par implant ou m�dicament ⁴	Maximum 5 000 � (pour les implants uniquement) par hospitalisation	
Frais de t�l�phonie	Pas de prise en charge	Maximum 3,72 �/jour	
Frais divers (TV, frigo...)	Prise en charge par Hospi solidaire ¹		
Frais d'accompagnant pour un patient de moins de 18 ans	Maximum 15 � par jour pris en charge par Hospi solidaire ¹		
Frais d'accompagnant pour un patient de plus de 18 ans	Maximum 6,20 � par jour pris en charge par Hospi solidaire ¹		
Prestations m�dicales et param�dicales 30 jours avant et 90 jours apr�s l'hospitalisation	Pas de prise en charge	Pas de prise en charge	Tickets mod�rateurs et 100 % des suppl�ments d'honoraires (exclusions pr�vues dans les conditions g�n�rales)
Location de mat�riel sanitaire	Pas de prise en charge	Maximum 30 � par mois durant 3 mois	
Location de mat�riel de t�l�-assistance	Pas de prise en charge	Maximum 17 � par mois pendant 3 mois	
S�jour en maison de convalescence	Intervention par Hospi solidaire ¹ � concurrence de 45 % de la quote-part restant � charge, maximum 30 nuit�es par ann�e civile ³		
Intervention dans le cadre d'une maladie grave	Forfait unique de 150 � + tickets mod�rateurs des soins (m�decins, logop�de et kin�) et examens d'imagerie m�dicale rembours�s pendant 1 an	Forfait annuel de 100 � + 50 % des d�penses admissibles dont le montant d�passe 200 � ⁵ avec un max. de 150 �	Forfait annuel de 200 � + 50 % des d�penses admissibles dont le montant d�passe 400 � ⁵ avec un max. de 1800 �
S�jour en h�pital psychiatrique	Maximum 450 �/an	Maximum 10 �/jour 30 jours par hospitalisation	Maximum 10 �/jour 30 jours par hospitalisation. Prise en charge des suppl�ments en chambre individuelle
Procr�ation m�dicale assist�e (PMA)	Forfait de 200 �/cycle (maximum 6 cycles) ⁶ pris en charge par Hospi solidaire ¹		
Accouchement � domicile / maison de naissance	Forfait de 150 � pris en charge par Hospi solidaire ¹		
Acompte lors d'une hospitalisation comportant au moins une nuit�e	Pas de remboursement	Remboursement de l'acompte l�gal per�u en chambre � 2 lits pour un s�jour comportant au moins une nuit�e	Remboursement jusqu'� 500 � par semaine pour un s�jour comportant au moins une nuit�e

¹ Hospi solidaire : couverture hospitalisation de base, comprise dans la cotisation des affili s MC. Plus d'infos en pp. 17-18

² AO : assurance obligatoire

³ Dans un des trois centres agr  s de la MC: Domaine de Nivez    Spa, Ter Duinen   Nieuport et Hooidonk   Zandhoven.

⁴ Sous r serve de l'accord de l'OCM

⁵ D penses li es   la pathologie et non rembours es en assurance obligatoire (AO) : transport, m dicaments, bandagisterie, prestataires param dicaux, pr servation fertilit .

⁶ Suivant les conditions fix es par les statuts de la MC.



Plus d'infos ? Consultez les fiches info sur les produits: mc.be/conditions-assurances



Sous r serve des exclusions et limitations pr vues dans les conditions g n rales d'Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200

Tarifs mensuels 2026

	Hospi solidaire	Hospi +	Hospi +100	Hospi +200
Moins de 18 ans	Déjà comprise dans votre cotisation à la MC	0€	3,52€	9,17€
De 18 à 24 ans		5,19€	5,23€	13,54€
De 25 à 49 ans		5,19€	12,39€ ¹	31,97€ ¹
De 50 à 64 ans		5,19€	15,92€ ¹	41,14€ ¹
65 ans et plus		5,19€	28,35€ ¹	73,10€ ¹

 Paiements par domiciliation (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) ou par virement annuel.



¹ Les primes mentionnées concernent les assurés ayant souscrit une assurance hospitalisation avant l'âge de 45 ans. Si vous souscrivez après 45 ans, une majoration sera appliquée. Celle-ci dépend de votre âge au moment de la prise d'effet du contrat.
Pour plus d'infos, contactez votre conseiller via mc.be/contact ou au 081 81 28 28.

Souscrire une assurance Hospi +100 ou Hospi +200 à 70 ans ou plus n'est possible qu'à condition d'être déjà couvert par une assurance similaire au plus tard dans les 3 mois qui précèdent la souscription.

 **Moins de 45 ans?**
 Souscrivez dès maintenant une assurance Hospi +100 ou Hospi +200 : votre prime sera plus avantageuse.

Les 7 points forts des couvertures hospitalisation de la MC

- 1 Sans questionnaire ni examen médical
- 2 Sans exclusion ni restriction en cas de maladie préexistante
- 3 Sans plafond annuel et pour tout type d'intervention¹
- 4 Sans franchise pour les moins de 18 ans
- 5 Stage de 6 mois, même en cas de grossesse²
- 6 Interventions supplémentaires en cas de maladie grave
- 7 Demande de remboursements rapide et facile en ligne

¹ Excepté pour les soins esthétiques
² Sauf exemption de stage en application des conditions générales d'Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200

 **Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200**

Intéressé par l'une de nos assurances hospitalisation ?

Calculez le montant de votre prime et souscrivez en ligne sur mc.be/souscription !



Besoin de conseils personnalisés ?

Nos conseillers sont à votre écoute :

- Contactez le **081 81 28 28**
- Prenez rendez-vous ou trouvez l'agence la plus proche sur mc.be/contact



Retrouvez toutes les infos sur mc.be/hospi



Une couverture hospitalisation déjà comprise dans votre cotisation à la MC

Tout le monde doit avoir accès à des soins de santé de qualité, à des prix raisonnables.

C'est pourquoi, en tant qu'affilié MC en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire, vous bénéficiez automatiquement d'une couverture hospitalisation de qualité, **Hospi solidaire**.

Vos avantages

- **Couverture comprise** dans votre cotisation
- **Pas de stage d'attente**
- **Pas de limite d'âge**
- **Pas de franchise** pour les moins de 18 ans
- **Maximum 275€ à votre charge** par hospitalisation en chambre à 2 lits

Comment bénéficier de ces avantages ?

- Être ou devenir affilié MC
- Être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Envoyez-nous votre facture directement en ligne sur **ma.mc.be**



Comparez les interventions d'Hospi solidaire et des différentes assurances hospitalisation de la MC dans le tableau **en page 10**.

Les atouts d'Hospi solidaire

Franchise

Hospi solidaire prend en charge les frais d'hospitalisation en chambre à 2 lits après application d'une franchise de 275€ par hospitalisation classique et de 150€ par hospitalisation de jour. Si vous êtes hospitalisé plusieurs fois lors d'une même année, vous payez maximum 550€ de franchise pour l'année.

Maladies graves

La MC intervient aussi pour les hospitalisations liées à une maladie grave¹. En tant qu'affilié MC, vous bénéficiez d'un forfait unique de 150€ en cas de maladie grave.

En plus, pendant 1 an, vos soins (médecin, logopède et kiné) et examens d'imagerie médicale sont entièrement remboursés (sauf les suppléments d'honoraires éventuels).

Pour augmenter cette intervention, optez pour l'une de nos assurances facultatives Medi +, Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200.

Couvert en toute circonstance

Vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation privée via votre employeur ? Si vous changez d'employeur ou partez en (pré-)pension, vous bénéficiez toujours des avantages d'Hospi solidaire, sans coût supplémentaire.

La famille s'agrandit

Beau projet ou belle surprise... Parfois, on n'a pas prévu que tout aille si vite ou on a tout simplement oublié le volet assurance. Pas de panique ! Toute future maman affiliée à la MC est couverte par Hospi solidaire, ainsi que son bébé.

Vous souhaitez des remboursements plus importants ? Vous pouvez souscrire une assurance facultative Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200 et en bénéficier après seulement 6 mois de stage, même si vous êtes déjà enceinte ! Dès sa naissance, inscrivez facilement votre enfant à la MC via l'app **Ma MC** ou **ma.mc.be**

¹ Retrouvez la liste des maladies graves sur [mc.be/maladie-grave](https://ma.mc.be/maladie-grave) ou contactez votre conseiller pour plus d'informations.

Lexique

Franchise

Somme forfaitaire qui reste à charge de l'assuré après l'intervention de l'assurance.

Hospitalisation classique

Séjour médical nécessitant au moins une nuit dans un établissement hospitalier.

Hospitalisation de jour

Séjour médical ne nécessitant pas une nuit dans un établissement hospitalier.

Maladie grave

Affection reprise dans une liste de pathologies et entraînant des dépenses importantes. Retrouvez la liste des maladies graves sur mc.be/maladie-grave

Stage d'attente

Période pendant laquelle l'assurance ne couvre aucun sinistre.

Suppléments d'honoraires

Selon le type de chambre et le statut du médecin, des suppléments sur les prestations médicales peuvent être facturés, en plus du tarif légal.

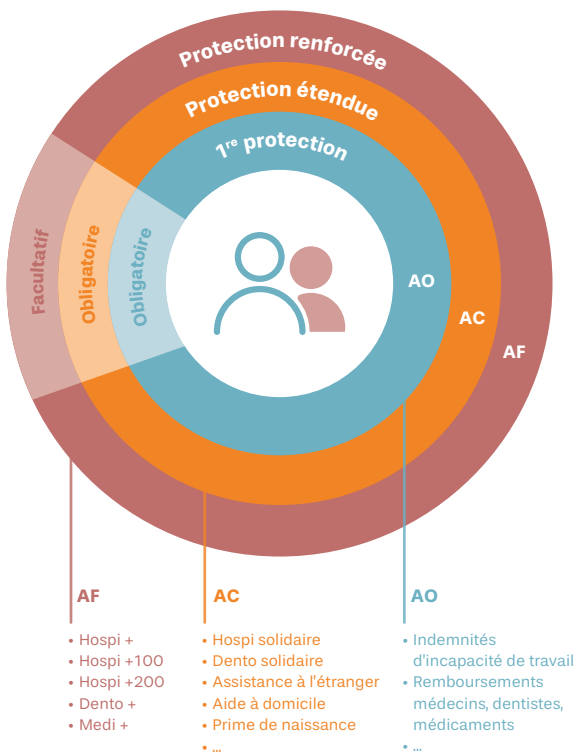
Les suppléments appliqués par l'hôpital sont mentionnés sur la déclaration d'admission que vous recevez lors de votre prise en charge (disponible également sur le site internet de l'hôpital).

Suppléments de chambre

Montants supplémentaires qui peuvent être facturés pour chaque jour d'hospitalisation en chambre individuelle.

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...

Tout citoyen belge dispose de l'assurance obligatoire (**AO**). S'il est affilié à une mutualité, il bénéficie aussi des avantages de son assurance complémentaire (**AC**). Les assurances facultatives (**AF**) sont, comme leur nom l'indique, non obligatoires. Souscrire de telles assurances permet de se prémunir de coûts de santé importants qui ne peuvent pas toujours être évités (même si on prend soin de sa santé).



AO Assurance obligatoire. Cette assurance est la même pour tous, quelle que soit votre mutualité. L'AO est financée par la sécurité sociale.

AC Assurance complémentaire. Une offre élaborée par une mutualité. Elle donne droit à des remboursements et services complémentaires à l'AO. L'AC est financée par les cotisations des affiliés. Dento solidaire et Hospi solidaire sont proposées dans l'AC de la MC. Cette assurance est obligatoire.

AF Assurance facultative. Assurance développée par une mutualité (ou assureur privé) pour les besoins spécifiques de ses affiliés. Les AF sont financées librement par les primes des assurés. À la MC, les AF sont proposées par MC Assure.

Plus d'infos sur MC Assure

MC Assure est une société mutualiste d'assurances agréée par l'Office de contrôle des mutualités pour offrir des assurances maladie (hospitalisation, dentaire et ambulatoire) au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal précité.

La MC, dont le siège social est situé chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles, est l'agent d'assurances de MC Assure.



Consultez les fiches IPID Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200 (il s'agit des documents qui reprennent les informations sur les produits d'assurance) ainsi que les conditions générales sur mc.be/conditions-assurances

Gérez votre dossier en ligne avec Ma MC

Dans l'app Ma MC ou sur ma.mc.be, vous accédez en toute sécurité à votre dossier personnel et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge. Tout en restant chez vous !

- Visualisation de vos remboursements
- Gestion de vos données personnelles
- Suivi de vos assurances et de vos paiements
- Calcul de prime et souscription d'une assurance facultative (sur ma.mc.be)
- Demande d'intervention pour un acompte ou une facture d'hospitalisation (sur ma.mc.be)
- Inscription de votre enfant à la MC
- Contact en ligne



Téléchargez l'app Ma MC ou rendez-vous sur ma.mc.be



Une simulation des frais d'un séjour hospitalier est aussi possible sur mc.be/comparer-hopitaux

En savoir plus ?



Appelez le **081 81 28 28**



Rendez-vous sur **mc.be/hospi**



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact

En cas de plainte, vous pouvez contacter :

- le service des plaintes de la MC, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (**plaintes@mc.be** | **mc.be/plaintes**)
- le médiateur de la MC, ANMC-Médiateur, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (**mediateur@mc.be**)
- l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (**info@ombudsman-insurance.be** | **ombudsman-insurance.be/fr**)

MICBRO007F | Novembre 2025.

MC Assure, chaussée de Haecht 579, BP 40, 1031 Bruxelles.
Entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 150/02,
Branche 2 (maladie), n° d'entreprise BCE 0834 322 140.



Éditrice responsable : Joëlle Lehaut, chaussée de Haecht 579, BP 40, 1031 Bruxelles. Photos ©AdobeStock
Document imprimé sur papier Multiart Silk issu de forêts gérées durablement.

Envie de vous inscrire à la MC ?

Rendez-vous sur **mc.be/inscription**
ou contactez un conseiller pour
profiter de nos nombreux avantages.

Nous nous chargeons de tout !



MC. Avec vous pour la vie.